Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 080-218000099-20210624-DEL2021062412-DE

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 24 Juin 2021 Extrait du registre des délibérations

n° 2021-06-24-12

Date de la convocation 18/06/2021

Convoqués: 23

Présentes : 18

Représentés: 1

Absents: 4

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ,

Étaient représentés : Madame Karine PAGEAU par Monsieur Paulo MARCELO,

**Était absents :** Madame Catherine WANTIEZ, Madame Anne-Marie LATEUR, Monsieur Sébastien VILLAIN, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE,

Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

OBJET:

Monsieur le Maire explique que la commune a investi ces dernières années dans de nouveaux bateaux à pédales et un nouveau mini golf sans revoir les tarifs d'entrées. De plus, en comparant les tarifs communaux avec les tarifs pratiqués dans les environs, il s'avère que la commune peut aisément modifier ses tarifs en restant très attractifs.

**Finances** 

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs de la façon suivante :

Budget annexe

Bâteaux à pédales 2 places	Bâteaux à pédales 4 places	Golf miniature
2 places 5 € la ½h	4 places 8 € la ½ h	Adulte 3,50 € Enfants moins de 12 ans 2 € Groupe à partir de 10 personnes 2 €

Régie Plan d'eau Tarif Monsieur le Maire informe également le conseil que le paiement s'effectuera uniquement par chèque ou CB avec l'instauration d'un minimum de paiement par CB puisque la commune doit payer des frais pour chaque paiement en CB. Monsieur le Maire propose de mettre ce minimum à 2 euros.

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

Décide de modifier les tarifs de la régie Plan d'eau

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND